

DISPENSES D'ENSEIGNEMENT

FORMATION INITIALE EN OSTEOPATHIE A L'IO-RB

« **Des dispenses de suivi et de validation d'une partie des unités d'enseignement** de la formation en ostéopathie définie dans l'arrêté du 12 décembre 2014 relatif à la formation en ostéopathie sont accordées de droit aux personnes titulaires d'un diplôme d'Etat de docteur en médecine, de sage-femme, de masseur-kinésithérapeute, de pédicure-podologue et d'infirmier ainsi qu'**aux personnes ayant validé une première année scientifique dans le domaine de la biologie ou de la médecine** » (Arrêté du 12 décembre 2014 relatif aux dispenses d'enseignement susceptibles d'être accordées en vue de la préparation au diplôme permettant d'user du titre d'ostéopathe)

Pour les personnes ayant obtenu la moyenne en 1^{ère} année de PACES / PASS / LASS ou de Licence de Biologie

Les personnes ayant obtenu la moyenne à l'issue d'une première année scientifique dans le domaine de la biologie ou de la médecine sont dispensées des enseignements validés durant cette première année parmi les enseignements suivants :

Domaine d'enseignement	Année	Heures de dispense
UE 1.1 : Biologie cellulaire, biologie moléculaire, biochimie	1 ^{ère} année	60 heures
UE 1.3 : Histologie, embryologie, génétique	1 ^{ère} année	70 heures
UE 1.4 : Biophysique et biomécanique	1 ^{ère} et 2 ^{ème} années	60 heures de biophysique
UE 1.5 : Anatomie et physiologie générale	1 ^{ère} année	20 heures
UE 6.4 : Méthodologie de la communication écrite et orale, méthodes de travail	1 ^{ère} année	20 heures
UE 2.1 : Pharmacologie générale	4 ^{ème} année	40 heures

Pour les personnes ayant obtenu la moyenne en 1^{ère} année de STAPS avec le parcours M2R

Dans le cadre de notre convention de partenariat avec l'Université Rennes 2, des dispenses d'enseignement sont prévues pour les étudiants émanant de STAPS - parcours M2R - ayant validé leur 1^{ère} année d'études :

Domaine d'enseignement	Année	Heures de dispense
UE 1.6 : Anatomie et physiologie du système nerveux	1 ^{ère} année	40 heures

Pour les personnes ayant obtenu une Licence STAPS

Dans le cadre de notre convention de partenariat avec l'Université Rennes 2, des dispenses d'enseignement sont prévues pour les étudiants titulaires d'une Licence STAPS APAS :

Domaine d'enseignement	Année	Heures de dispense	Licence STAPS option
UE 1.4 : biophysique et biomécanique	1 ^{ère} année	60h	Entraînement sportif ergonomie APAS
UE 1.5 : anatomie et physiologie générale	1 ^{ère} année	20h	Entraînement sportif ergonomie APAS
UE 1.6 : anatomie et physiologie du système nerveux	1 ^{ère} année	40h	Entraînement sportif ergonomie APAS
UE 3.2 : sociologie générale et sociologie de la santé	3 ^{ème} année	16h	Entraînement sportif ergonomie APAS
UE 3.3 : santé publique	3 ^{ème} année	16h	ergonomie APAS
UE 6.1 : méthodologie de recherche documentaire et d'analyse d'articles	3 ^{ème} année	30h	Entraînement sportif ergonomie APAS